

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

SOUS-PREFECTURE DE CASTELSARRASIN
A.P. n° 82.SP.2015.05.024

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE
DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

Le préfet de Tarn-et-Garonne

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 relatif aux récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Considérant que le 19 janvier 2015, Madame Murielle SANSOU a conduit avec sang froid et détermination une opération de secours à personne sur la commune de Lacourt Saint-Pierre, au cours de laquelle elle a été blessée au visage par un coup de pied et menacée au moyen d'une arme à feu.

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin ;

ARRETE :

Article 1er - La médaille de Bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Madame Murielle SANSOU.

Article 2 - Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin, Madame la secrétaire générale de la préfecture et Madame la directrice des services du cabinet sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Montauban, le 27 mai 2015

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD